

Formation d'Éducateur de Jeunes Enfants

TYPE DE STAGE

Cocher le(s) stage(s) sur le(s)quel(s) vous vous positionnez pour l'accueil de l'étudiant

STAGE	DUREE et PERIODE	OBJECTIFS :	GRATIFICATION
Stage 1 (EJE W) 280 h <input type="checkbox"/>	8 semaines Entre Le 11/10/2021 Et le 21/01/2022	<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender les missions d'un service, d'un établissement, d'une Institution - Identifier les fonctions et activités de l'éducateur de jeunes enfants - Repérer les caractéristiques d'un territoire et ses acteurs - Repérer les spécificités du public accueilli ou accompagné - Confirmer son projet professionnel 	NON GRATIFIE
Stage 2 (EJE W) 280 h <input type="checkbox"/>	8 semaines Entre Le 14/02/2022 et le 22/07/2022	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une démarche d'accueil et d'accompagnement de l'enfant et de sa famille - S'inscrire dans un travail d'équipe pluriprofessionnel et pluridisciplinaire - Analyser l'environnement institutionnel, les enjeux interinstitutionnels et partenariaux de coopération et d'inscription dans des réseaux d'acteurs socioprofessionnels - Créer les conditions d'accueil du jeune enfant et de sa famille 	NON GRATIFIE
Stage 3 (EJE V) 280 h <input type="checkbox"/>	8 semaines Entre Le 13/09/2021 et le 31/12/2021	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer au quotidien une relation personnalisée avec le jeune enfant et sa famille - Mettre en œuvre un projet éducatif avec le jeune enfant, en lien avec la famille - Créer et animer des activités individuelles ou collectives favorisant le jeu, l'expression, l'autonomie et la socialisation - Élaborer des écrits professionnels dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes - Rechercher, analyser et partager l'information - S'inscrire dans une démarche réflexive 	
Stage 4 (EJE V) 1260 h <input type="checkbox"/>	36 semaines (14 + 22) 490h + 770h Début du stage long entre : Le 31/01/2022 et le 22/07/2022 Fin stage long entre : Fin août 2022 Et mi-mai 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une démarche d'accueil et d'accompagnement de l'enfant et de sa famille - S'inscrire dans un travail d'équipe pluriprofessionnel et pluridisciplinaire - Analyser l'environnement institutionnel, les enjeux interinstitutionnels et partenariaux de coopération et d'inscription dans des réseaux d'acteurs socioprofessionnels - Créer les conditions d'accueil du jeune enfant et de sa famille - Instaurer au quotidien une relation personnalisée avec le jeune enfant et sa famille - Mettre en œuvre un projet éducatif avec le jeune enfant, en lien avec la famille - Créer et animer des activités individuelles ou collectives favorisant le jeu, l'expression, l'autonomie et la socialisation - Élaborer des écrits professionnels dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes - Rechercher, analyser et partager l'information - S'inscrire dans une démarche réflexive 	SOU MIS A GRATIFICATION
Stage Hors Employeur 280 h	8 semaines Indiquer les dates : --/--/--- Au --/--/---	<ul style="list-style-type: none"> - Semestre 5 pour les EJE U : entre le 30/08/2021 et le 19/11/2021 - Semestre 3 pour les EJE V : entre le 13/09/2021 et le 31/12/2021 	

NB : les amplitudes des stages et les dates peuvent être légèrement modifiées

CONVENTION ADMINISTRATIVE

Organisme :

Nom et prénom du **SIGNATAIRE (DIRECTION)** :
.....

Fonction :

Adresse :

Tél :

Fax :

e-mail :

CONVENTION PÉDAGOGIQUE

Lieu du stage :

Nom et prénom du **TUTEUR/FORMATEUR TERRAIN** :
.....

Fonction :

Adresse :

Tél :

Fax :

e-mail tuteur :

Obligatoire pour saisie évaluation

EST OBLIGATOIRE

- Étudiant en voie directe, conformément au code de l'action sociale et de la famille
- Durée du stage supérieure ou égale à deux mois

Fonction publique d'État + secteur associatif : amplitude excédant 2 et 3 mois, l'étudiant reçoit une gratification prévue par la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances, le décret d'application du 29 août 2006 modifié par ceux de 2008 et 2014. Cette gratification n'est pas considérée comme un salaire. Site : www.service-public.fr/professionnels-entreprise vos droits.

N'EST PAS OBLIGATOIRE

- Salarié ou personne indemnisée par pôle emploi, Durée du stage inférieure à deux mois